



De la part de l'Association de la communauté du Service extérieur

Message de la présidente à l'occasion de la fin de l'année

Notre travail quotidien a été récompensé par l'éventail et la fréquence accrue des communications avec le Ministère. Nous sommes heureux des efforts que déploie le Ministère pour tenir compte de nos idées. Aussi, nous avons maintenant des rencontres régulières pour tenir tout le monde informé.

Les réalisations étant le moteur du progrès, il serait peut-être utile de passer brièvement les nôtres en revue. Nombre d'entre elles découlent d'ailleurs de notre mémoire à la Commission royale MacDougall. En voici donc une liste, dont certaines font dorénavant partie des services du Centre des services à l'affectation: l'étude sur la mobilité et la bibliographie connexe, le carnet de santé pour enfants, le rapport sur les ressources en éducation à Ottawa-Hull, les services d'orientation en matière d'études, le remboursement des frais de scolarité au Lycée Claudel, le cahier de documentation à l'intention des employés qui reviennent (il est actuellement mis à jour), la brochure sur les affectations à Ottawa, la politique de communication directe avec les conjoints, le programme des coordonnateurs communautaires, la politique de l'emploi des conjoints, les consultations permanentes sur les DSE (dont l'un des résultats a été de réinstaurer la limite d'âge supérieure pour la famille), la réunion avec les enfants et la création d'un poste, rémunéré, de coordonnateur de l'ACSE.



En novembre, l'ASCE a dit adieu à Claire Stapledon, en la remerciant des centaines d'heures qu'elle nous a consacrées pendant ces neuf dernières années. L'an passé, elle a été la première coordonnatrice du bureau. Nous lui savons gré de son travail, et sa compétence et son expérience nous manqueront. Elle a assuré la continuité, qui est un facteur essentiel au bon fonctionnement d'une association composée de bénévoles permutants.

Nous prêtons toujours attention aux préoccupations qu'accroît la mobilité et particulièrement celles que suscitent l'emploi des personnes à charge, les régimes de retraite, la préparation à la retraite et la reconnaissance des années de service, la sécurité financière des personnes à charge, l'adaptation à la mobilité et enfin les systèmes de soutien adéquats à la famille du service extérieur.

Au nom de l'Association, je vous souhaite à tous une excellente année.



Sur la photo, Dawn Jones, nouvelle coordonnatrice du bureau, signe son contrat sous le regard de Shirley Hadwen, présidente de l'ACSE. Mme Dawn, qui est rentrée de Copenhague cet été, a été en poste sur quatre continents. Elle est née à Windsor, a fait ses études à l'Université Queen's et a exercé divers métiers: psychologue clinicienne, professeur d'anglais, secrétaire du Club des femmes canadiennes à Port of Spain et rédactrice du Bulletin du Club international des femmes à Copenhague. Nous sommes très heureux de l'accueillir parmi nous et la félicitons de sa nomination.

ADMISSIONS UNIVERSITAIRES

Équivalences des diplômes étrangers – vs – entrée dans les universités canadiennes.

Quelles sont les possibilités de poursuivre des études postsecondaires dans une université canadienne lorsque l'on détient un diplôme étranger de fin d'études secondaires?

Les universités canadiennes reconnaissent les diplômes étrangers que ce soit le diplôme de 12^e année américain, le baccalauréat français, le baccalauréat international ou encore le "A-level" britannique. Règle générale, l'admission à un programme dépend à la fois des résultats scolaires de l'étudiant, du cheminement poursuivi au cours des études secondaires, du programme dans lequel veut s'inscrire l'étudiant, des résultats obtenus à certains tests de classement (ex: CEEB, SAAT).

Comme certains programmes sont contingentés il n'est pas rare qu'un étudiant se voie refuser l'accès à un programme ou à une faculté alors qu'il répond aux exigences minimales d'admission. Alors que certaines universités ou certains programmes acceptent directement l'étudiant en 1^{ère} ou en 2^{ème} année d'autres exigeront de l'étudiant une ou deux années supplémentaires au niveau universitaire avant de l'accepter dans ledit programme (ex: a) avec un baccalauréat français, il sera accepté en 2^{ème} année de certains programmes de 4 ans, à l'université d'Ottawa, alors qu'une année au niveau universitaire sera requise afin d'entrer dans un programme de 3 ans, en sciences, à Laval; b) Carleton acceptera, en 1^{ère} année, un étudiant détenteur d'un diplôme américain s'il a d'excellents résultats scolaires alors qu'il devra faire une année supplémentaire si ses résultats sont moyens. Il pourra être admis en 1^{ère} année d'un programme de 4 ans, à McGill, alors qu'il devra faire deux années supplémentaires pour entrer à l'université de Montréal dans un programme de 3 ans).

Comme chaque cas est un cas d'espèce, n'hésitez pas à recourir à nos services en ayant bien soin de nous donner le plus de renseignements possibles soit: le cheminement de l'étudiant, la description du programme dans lequel il est inscrit, la description des cours suivis et à suivre, le niveau dans lequel il se trouve, le programme, l'université qui l'intéressent, etc.).

SAVIEZ-VOUS ?

- Que 25 % de la population canadienne est déjà levée à 6 h;
- que 25 % de cette même population est encore debout à 1 h du matin